



COMPTE RENDU

Concertation pour le projet de reconquête du bassin versant de la rivière la Marque

> Atelier n°1: Diagnostic d'usage - 3 Mai 2022

Contexte général

La Métropole Européenne de Lille (MEL) exerce en régie la **compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) depuis le 1er janvier 2018. En tant qu'autorité organisatrice, la MEL maîtrise les **programmes d'aménagement et d'interventions** sur l'ensemble des cours d'eau non domaniaux de son territoire (un patrimoine de 600 km de cours d'eau). Parmi ses missions, elle met en œuvre le plan de reconquête des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire, voté par les élus.

Au sein de ce projet elle décline dorénavant déjà une intervention à l'échelle du bassin versant de la Marque Rivière en partenariat avec la Communauté de Commune Pévèle Carembault. L'objectif du projet est d'assurer une meilleure **maîtrise des inondations locales, une reconquête écologique de la qualité des cours d'eau et l'amélioration du cadre de vie et des usages locaux**. La première phase technique est conduite par la MEL pour gérer la qualité environnementale du site avec le prestataire SETEC, choisi pour réaliser le diagnostic environnemental et la modélisation hydraulique. La seconde phase porte sur la programmation et est portée par la MEL et les communes concernées par le périmètre. C'est sur cette phase de programmation que la concertation citoyenne est attendue. **L'objectif de la participation des usagers, riverains et associations est de permettre à toutes et à tous d'abonder le programme d'aménagement de la rivière la Marque sur ses volets usages, attractivité et cadre de vie.**

Atelier n°1 : Le diagnostic d'usage

L'enjeu de ce premier atelier était d'alimenter le diagnostic technique de la rivière la Marque avec les données des usagers et des riverains de la rivière. Différents outils ont été déployés pour que cette expertise d'usage exprime ses idées.



Cet atelier diagnostic d'usage avait pour objectif de repérer des thèmes et des sites à enjeux pour les usagers et les riverains le long de la Marque. Ces thèmes et ces sites ainsi identifiés permettent de définir des potentiels de projets pour le prochain atelier. Par la suite, des propositions concrètes et cohérentes d'aménagements pourront donc être proposées par le panel citoyen.

Pour mener ce diagnostic d'usage deux outils sont mis en place :

- **La cartographie interactive permet de visualiser et d'identifier de manière ludique les enjeux d'un territoire.** C'est un moyen pour les participants de contribuer à l'élaboration d'une carte, d'y représenter leurs perceptions du territoire et les enjeux auxquels ils sont liés.
- **Une légende commune qui vient étayer le travail de diagnostic cartographique en donnant un cadre aux réflexions du panel citoyen.** Cette légende, non exhaustive, est construite selon les premières contributions des usagers et riverains sur le site internet de la participation.

> **Equipe d'accueil**

- Laurence Blondel, directrice adjointe de la direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Florian Busy, responsable GEMAPI au sein de la direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Josépha Guigo, chargée d'étude environnement
- Nicolas Farvacque, chargé d'étude environnement
- Maxime Vincent, chef d'équipe GEMAPI
- Romain De Nève, chargé de mission participation citoyenne à la MEL

> **Animation**

- Constance Bogucki, Écologie Urbaine & Citoyenne
- Chloé Michel, Écologie Urbaine & Citoyenne
- Basile Macé de Lépinay, Écologie Urbaine & Citoyenne

> **Nombre de participants**

4 personnes présentes, 4 personnes excusées sur 9 participants inscrits

> **Déroulé**

- > Accueil des participants
- > Le tour de table pour que les participants et les experts en présence, se présentent et exposent leurs motivations, leurs attentes, leurs envies,...
- > Présentation du déroulé de l'atelier
- > Temps 1 : Légende de la carte et discussion autour des enjeux relevés par les participants
- > Temps 2 : Cartographie interactive (Identification des usages et des enjeux existants sur la carte et choix collectif pour identifier les zones de projets potentiels et leurs thèmes d'actions associés)
- > Synthèse des échanges et conclusion
- > Évaluation

Temps 1 - Légende de la carte et discussion autour des enjeux relevés par les participants

La légende de la carte

Une légende de la carte interactive a été construite. Celle-ci se base sur une analyse et une synthèse des contributions en ligne du site internet et des échanges lors de la plénière de lancement. Cette légende commune définit les thèmes à enjeux suivant :

- Protection de l'environnement
- Renaturation
- Praticabilité / Accessibilité
- Mobilité
- Sport
- Loisir et Convivialité
- Infrastructures urbaines
- Agriculture

L'atelier a commencé par des échanges autour des contributions en ligne. Les participants avaient pour mission de sélectionner une contribution en ligne et de dégager les enjeux induits. Suite aux différents échanges entre participants et experts, des enjeux communs et thématiqués ont été définis et placés sur le tableau de légende. C'est un tableau croisé qui permet de confronter les usages aux différents thèmes de la légende

| À LA CROISÉE DES ENJEUX DE RECONQUÊTE DE LA MARQUE | | PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | RENATURATION | PRATICABILITÉ / ACCESSIBILITÉ | MOBILITÉ | SPORTS | LOISIRS CONVIVIALITÉ | INFRASTRUCTURES URBAINES | AGRICULTURE |
|--|---|--|--------------|---|--|--------|---|--|--------------------------------|
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | Rénovation des sites | | | Équilibre entre préservation de l'environnement et économie | Préservation des sites gérés à vélo pour randonnée (au niveau d'Amiens plus importante) Promotion de la mobilité | | La marque fil conducteur de la communauté | Urbanisme planifié Marion flânerie et le tourisme à flanc de l'économie | Amélioration de la sécurité |
| RENATURATION | | Renouvellement réhabilitation réparation des sites naturels au niveau | | | | | | | |
| PRATICABILITÉ / ACCESSIBILITÉ | | | | PMR - Accessibilité | | | Espace Naturel de la Marquise Jardin des plantes de l'espace naturel | | |
| MOBILITÉ | | | | | Il y a du conflit d'usages : randonnée avec "Activités"! (cas du Vélo) | | | | |
| SPORTS | | | | | | | | | |
| LOISIRS CONVIVIALITÉ | Cette Marque est une Marque et Marquise dans le sens d'espaces de convivialité | | | | Aménagement / Mobilité la grande place EDEN 62 Quartier Régional | | | | |
| INFRASTRUCTURES URBAINES | | Nécessité d' adaptation de l'environnement aux cyclistes à l'heure nouvelle des mobilités | | | | | | | |
| AGRICULTURE | | | | Contrainte entre Marque rurale et Marque urbaine le relief / Circuit de course | | | Hameau de la forêt (camping) Vers les 100 Bouviers | | |

Les enjeux communs

1 - Contributions en rapport aux usages et particulièrement les contributions qui traitent du Canoë Kayak.

>protection de l'environnement >accessibilité

Questionnement sur la manière dont on peut concilier protection des zones naturelles et préservation d'accès humains.

>protection de l'environnement >loisir et convivialité

Le Canoë Kayak est un loisir qui permet de sensibiliser à l'environnement par des sorties d'observation sur certains tronçons (par exemple BouvineS - Wasquehal).

>protection de l'environnement >loisir et convivialité

La Marque comme fil conducteur écologique entre ses communes riveraines

2 - Contributions pour les sujets de renaturation et d'hydromorphologie

>renaturation

Réactions quant aux modes de creusement de la rivière et à la préservation des berges qui présente des enjeux de renaturation des berges et de reméandrement.

>protection de l'environnement >infrastructures urbaines

Les questions d'hydromorphologie et de reméandrement du cours d'eau pour plus de faune et de flore impliquent une maîtrise technique et foncière complexe .

>protection de l'environnement >infrastructures urbaines

L'hydromorphologie et le reméandrement du cours d'eau permettent aussi de mieux gérer les problèmes de crue et de réinstaller de la biodiversité : un équilibre est à trouver entre renaturation et gestion des inondations.

>protection de l'environnement >infrastructures urbaines > agriculture

Améliorer la qualité de l'eau par la limitation des polluants et des flux.

3 - Contributions pour les thématiques d'accessibilité et de prise en compte des personnes à mobilité réduite et pour les notions de sensibilisations et d'acculturations

>praticabilité / accessibilité

Accessibilité des berges de la Marque aux PMR à certains endroits.

>praticabilité / accessibilité > mobilité

De nombreux conflits d'usages existent le long de la Marque. Des flux de personnes importants à certains endroits comme aux abords du Lac du Héron

>praticabilité / accessibilité >loisir et convivialité

Sensibiliser et mobiliser les grands publics à l'environnement le long de la Marque et aux activités qui s'y pratiquent (Le musée de plein air, le lac du Héron, le site des Dix Bonniers ...) Proposer une signalétique propre à la Marque.

>loisir et convivialité

Enjeux quant à la hausse de la fréquentation le long des berges de la Marque et à la diversité des usages

4 - Contributions autour des seuils et des continuités de la Marque

>**infrastructures urbaines >renaturation**

Les enjeux de l'eau stagnante et des déchets dans l'eau pour permettre des activités nautiques et des promenades plus agréables.

Temps 2 - Cartographie interactive

Suite à la première phase d'échanges, plusieurs enjeux correspondants à différentes thématiques ont été identifiés pour alimenter le diagnostic d'usage. Le travail de cartographie interactive vient situer ces enjeux sur une grande vue aérienne du bassin versant de la Marque.



Lors des échanges autour de la carte, quatre grandes zones de projet et des problématiques propres à chaque zone se sont manifestées :

- 1. La zone “seuil” entre la Marque rivière et la Marque urbaine** qui présente des enjeux d'accessibilité, de sports et loisirs et de consolidation des berges (Wasquehal, Croix, Hem, Villeneuve d'Ascq) ;
- 2. La zone “no man's land”,** entre Hem et Villeneuve d'Ascq, peu fréquentée ou peu aménagée en raison de parcelles principalement en domaine privé
- 3. La zone de plaisance,** très fréquentée, aux abords du parc du Héron qui présente des enjeux de loisirs, d'aménagements pour toutes et tous, de renaturation paysagère

type parc, de valorisation du patrimoine local, de lutte contre les nuisances polluantes ... (Hem, Forest-sur-Marcq, Villeneuve d'Ascq, Tressin, Chéreng) ;

4. La zone de valorisation de l'environnement qui se développe sur une longue tranche du cours d'eau. Un linéaire parfois monotone dont les enjeux d'accessibilité, de protection de la biodiversité et de mise en valeur du patrimoine végétal sont nombreux.

1. La zone "seuil" entre la Marque rivière et la Marque urbaine (Wasquehal, Croix, Hem, Villeneuve d'Ascq)

Périmètre :

Cette zone est située au nord de la Marque, sur des territoires urbains. Elle se délimite en aval au niveau de la jonction entre La Marque et le canal de Roubaix et en amont au point de liaison de son cours d'eau qui s'était dissocié encore plus en aval.

Berges dégradées :

En général, les berges de la Marque sont dégradées mais particulièrement plus sur ce tronçon. Plus urbaines, ces berges dégradées présentent des risques d'effondrements et sont polluées par de petits dispositifs urbains type barrières et grillages en mauvais état. L'objectif est de consolider ces berges et par ce moyen de répondre aux enjeux de renaturation du cours d'eau.

Seuil :

La présence du club de canoë-kayak de Wasquehal sur ce tronçon, fait de cette portion de la Marque un espace particulièrement utilisé pour la pratique des sports nautiques (paddle, polo-kayak...). Toutefois la pratique de ces sports nautiques est limitée car le niveau de profondeur de l'eau est très bas à certaines saisons. L'importante présence de déchets au niveau de la barrière d'étiage au port du Dragon entrave aussi cette pratique. Ces éléments illustrent des dysfonctionnements du cours d'eau dans son passage entre Marque rivière et Marque urbaine. Une intention de la MEL a été exprimée de réaménager la Branche de Croix pour permettre une meilleure continuité du cours d'eau.

Conflits d'usages :

Il existe un club hippique à proximité du cours d'eau et des tracés équestres qui le parcourent. Pour le bien-être des chevaux lors de leurs sorties, cette zone requiert un certain calme. Or avec la hausse de la fréquentation des chemins alentours (piétons vélos...) il existe des conflits d'usages qui restreignent la libre circulation de chacuns. Des enjeux de promenades dédiés aux pratiques de toutes et tous sont manifestés. L'objectif étant de désengorger les sentiers existants pour offrir un cadre de balade plus apaisé.

Accessibilité :

Une longue partie des berges de ce tronçon est inaccessible du fait du domaine privé du Bois Warwammes. Une intervention sur ces berges implique des enjeux de gestion foncière des terrains.

2. La zone “no man’s land” (entre Hem et Villeneuve d'Ascq)

Périmètre :

Cette zone, à la frontière entre Hem et Villeneuve d'Ascq, se situe sur un territoire mi urbain / mi agricole, divisé par les infrastructures routières. La Marque s'y divise en deux bras en amont pour que ses deux bras se retrouvent plus au nord en aval, formant une boucle.

Accessibilité :

Nous avons eu peu d'informations concernant cette zone de la part des participants. Ici, l'accessibilité à la Marque se fait principalement via des domaines privés. C'est un secteur seulement visible depuis le cours d'eau, en canoë-kayak par exemple. Des questions sur la possibilité d'intervention sur ce secteur se posent. De la même manière que pour le bois de Warwammes, des interventions sur sites privés impliquent des enjeux de gestion foncière des terrains.

3. La zone de plaisance (Hem, Forest-sur-Marcq, Villeneuve d'Ascq, Tressin, Chéreng)

Périmètre :

Ce tronçon de la Marque est délimité en amont par un départ de canoë kayak et en aval par une rencontre avec l'autoroute. Ce tronçon présente différents enjeux et usages liés aux thématiques de mobilité, d'accessibilité, de protection de l'environnement et d'assainissement.

Conflits d'usages et praticabilité :

Certains linéaires de ce tronçon sont pratiqués par une diversité d'usagers : des cyclistes, des piétons, des coureurs, ... Ces pratiques impliquent des différences de vitesses qui causent de l'inscrité. A cela s'ajoutent des virages serrés qui amoindrissent la visibilité. D'autres linéaires sont peu voire pas du tout accessibles aux personnes à mobilité réduite (escaliers, sentiers en graviers, sentiers sablonneux...). Des enjeux de séparation des usagers sur certains linéaires dit "autoroute" et des enjeux de praticabilité des sentiers sont manifestés.

Environnement et protection de la biodiversité :

Aux abords de Villeneuve d'Ascq, ainsi qu'à proximité de la petite Marque, il existe plusieurs ouvrages écologiques de gestion des inondations (noues, bassins végétalisés...). Ces ouvrages ne sont pas en quantité suffisante mais ils représentent des dispositifs opportuns pour le développement de la biodiversité. Les enjeux seraient de multiplier ces dispositifs pour renaturer le corridor écologique qui se profile le long de la Marque et de mettre en valeur les paysages induits par ces ouvrages. De cette manière, ils seraient des événements "biodiversité" du parcours le long de la Marque au sein de cette zone.

Les long linéaires de berges sur cette zone représentent des espaces très venteux. Il existe un enjeux de renaturation des berges pour se protéger des vents.

Patrimoine paysager et architectural :

Différents biens communs paysagers et architecturaux ont été identifiés : les ouvrages d'assainissement écologiques, les berges, le château de Wattine, la Maison des chasseurs, le parc de la Maison des chasseurs Patrimoine. Ces éléments représentent autant de monuments locaux et de zones naturelles remarquables à valoriser. Des enjeux d'acquisition foncière de certains terrains et de méthodes de valorisation de ce patrimoine sont à étudier.

Assainissement :

Des zones de rejets et des fossés pollués sont identifiés sur ce tronçon (notamment les fossés au niveau des voies ferrées à la sortie de Forest-sur-Marque et la zone de rejet derrière la base de loisirs de Willems) . Ils impliquent des nuisances écologiques et olfactives. Des enjeux d'assainissement et d'amélioration des infrastructures hydrauliques sont notifiés

4. La zone de valorisation de l'environnement

(Tressin, Chéreng, Astaing, Gruson, Sainghin-en-mélantois, Bouvines)

Ce long linéaire du cours d'eau est délimité en amont par le Bois de la Noyelle et s'arrête en aval au niveau de la base de départ de canoë kayak. Des enjeux d'accessibilité, de protection de l'environnement, de renaturation et d'espaces de loisirs et de convivialité ont été énoncés.

Patrimoine paysagers :

Différents patrimoines paysagers et zones naturelles ont été identifiés sur ce tronçon :

- Entre Chérèng et Tressin (au nord de ces deux communes sur la carte), a été identifié une portion de chemin qui ne suit plus la Marque, créant un espace naturel sauvage et sanctuarisé propice aux développements de dynamiques écologiques saines, du fait de l'absence d'activités humaines.
- Le bois d'Infière constitue une zone naturelle remarquable peu fréquentée. Les chemins sont bien balisés. Pour protéger ce patrimoine naturel, un enjeu de valorisation de ses identités écologiques et de sa biodiversité est soulevé. L'objectif serait d'accueillir les promeneurs grâce à de la signalétique dédiée.
- De même, à proximité du bois, le Chemin du Marais est un passage peu praticable mais pourtant utilisé de manière informelle qui pourrait être mieux aménagé dans l'optique de faciliter l'accessibilité à la Marque tout en conservant l'intégrité des éléments naturels avoisinants.

Ce patrimoine présente des enjeux de préservation et de protection.

Renaturation et reméandrement :

Le tracé de la Marque entre Chérèng et Bouvine étant très linéaire, son apparence est plutôt monotone ne favorisant pas son attractivité pour les promeneurs. Ce linéaire est aussi très exposé aux vents. L'absence d'habitation aux alentours est pourtant un atout pouvant favoriser des projets de reméandrement et d'aménagement écologique des berges. Ces opérations pourraient représenter un atout tant pour la gestion du risque d'inondation que pour la renaturation et la protection de l'environnement.

Loisir et convivialité :

Des activités de balades et d'observation de la nature sont tenues aux alentours de cette zone. Celles-ci visent à mettre en valeur les éléments naturels environnants et sensibiliser les promeneurs aux enjeux de protection de l'environnement. Des aires de jeux sont existantes mais ne profitent pas du cadre de la Marque. Un travail d'association du paysage et des activités de loisir le long de ce tronçon ou de manière ponctuelle peut-être mené.

Accessibilité et conflits d'usages :

Il existe différentes pratiques de loisirs et de promenades sur ce tronçon. Des problèmes de partage des sentiers entre ces pratiques sont exposés. Aussi, des accès à certaines berges de la Marque très fréquenté induisent de nombreux stationnements sauvages. Des enjeux de partage des voies et d'aménagements d'accès sont soulevés.

Remarques globales (toutes zones confondues) :

Déchets ; assainissement ; protection de l'environnement :

Il existe des actions de ramassage de déchets (Clean up Day) organisées par différentes associations, ainsi que par le club de canoë-kayak de Wasquehal. Celles-ci se font tout au long des rives de La Marque et parfois dans le cours d'eau. Le constat ressortant de ces actions est la présence de déchets tout au long du cours d'eau mais particulièrement plus dans les zones urbaines.

Cela pose plusieurs questions:

- Qui gère la gestion des déchets le long de la Marque (tri, ramassage)? les collectivités? les propriétaires?
- Est-ce que l'accumulation de déchets a un impact sur les risques d'inondations?
- Quels sont les types de déchets présents? Comment sont-ils triés? Où sont-ils valorisés?
- Quelles sont les répercussions induites par la présence de déchets sur la qualité de l'eau de la rivière?
- Les riverains sont-ils sensibilisés à la gestion des déchets Quelles sont les sanctions en cas d'incivilité ?
- Où sont localisés les déversoirs d'orages?

A ces différentes questions, quelques éléments de réponse ont été apportés (tant par les participants que par les services GEMAPI/MEL). D'une part, il appartient aux communes de jouer le rôle de gestionnaire de la salubrité des espaces communs. En revanche, le service GEMAPI ne peut intervenir sur ce sujet seulement si la présence de déchets impact le risque d'inondation.

D'autre part, plusieurs solutions peuvent être envisagées pour pallier en partie à ces problématiques:

- Sensibiliser les riverains de La Marque à mieux gérer leurs déchets ;

- Concentrer les clean up day sur les rives de La Marque plutôt qu'au bord des routes ;
- Suivi de l'état des déversoirs et mise en place de dispositifs type "chaussette-filet" pour réduire le flux de déchets dans le cours d'eau et sur les rives.

Hydromorphologie, protection de l'environnement :

La dégradation des berges est un problème général qui se retrouve tout au long de la rivière. Un diagnostic de l'état des berges pourrait-être réalisé avec différents indicateurs : présence de polluants, stade de dégradation, type de berge... Il existe une demande d'information afin de pouvoir situer et caractériser les zones dégradées. Les services de la MEL sont susceptibles de disposer de cette information.

Le reméandrement du cours d'eau à différents endroits implique des enjeux de gestion foncière et de montage financiers complexes.

Évaluation

> Le diagnostic partagé me semble complet et pertinent :

Pas du tout : 0/4 - Peu : 0/4 - Moyennement : 0/4 - Beaucoup : 3/4 - Énormement : 1/4

> Le travail réalisé sera un bon outil pour la suite de la concertation:

Pas du tout : 0/4 - Peu : 0/4 - Moyennement : 0/4 - Beaucoup : 2/4 - Énormement : 2/4

> Je me suis senti.e concerné.e et écouté.e :

Pas du tout : 0/4 - Peu : 0/4 - Moyennement : 0/4 - Beaucoup : 1/4 - Énormement: 3/4

à la croisée des enjeux de reconquête de la Marque

| | Protection de l'environnement | Renaturation | Accessibilité/ Praticabilité | Mobilité | Sport | Loisir/ Aménagement conviviaux | Infrastructures urbaine | Agriculture |
|--------------------------------|--|---|---|----------|-------|--|---|------------------------|
| Protection de l'environnement | Ramassage des déchets | | Trouver un équilibre entre préservation de l'environnement et accessibilité | | | La Marque comme entité "fil conducteur" entre les communes" | Concilier le travail de l'hydromorphologie et maîtrise foncière Pour plus de faune et flore, plus de pédagogie ? | Contamination de l'eau |
| Renaturation | | Hydromorphologie: renaturer les berge, refaire des méandres, redonner un sillon | | | | | | |
| Accessibilité/praticabilité | | | Inclusion des PMR - Accessibilité | | | Espace naturel de la Métropole ; visite guidé sans signalétique complète | | |
| Mobilité | | | Trop de circulation "presque une autoroute" créer des conflits d'usages | | | | | |
| Sport | | | | | | | | |
| Loisir/ Aménagement conviviaux | Canoë Kayak entre Bouvine et Wasquehal - observation de/ sensibilisation à l'environnement | | Sensibiliser/ mobiliser le grands public EDEN 62 Question de la signalétique | | | Hausse de la fréquentation | | |
| Infrastructures urbaine | Trouver un équilibre entre protection de l'environnement et gestion des inondations | | Enjeux de continuité entre la Marque rivière et la Marque urbaine au niveau du canal de Croix Question du seuil au niveau du Pont du Dragon impactant le terrain de polo et zone d'entraînement de kayak | | | | | |

Agricultue